

République Française

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 4

Exclus : 0

SEANCE DU 12 décembre deux mil vingt-deux

Date de convocation : 6 décembre 2022

Date d'affichage : 6 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **12 décembre à 20 H 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

OBJET : Décision
modificative n°3
Ouvertures de crédits –
Budget Communal

Présents : Mrs PAIN Pascal, BOILEAU Pierre, BERNARD Xavier, THOMAZET Fabien, CHOMEL Lionel, Mmes MARTEL Anne, MARCELIN Valérie, RIGOLLET Maryse, KLEIN Aurélie, BRICAUD Maryline,

Absents Excusés : Mme BOBAND Céline, HOWSE Willy, THIEVON Yves, ROSSI Jean-Yves,

Secrétaire de séance : M. BERNARD Xavier,

N°2022-57

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en section investissement les crédits pour l'achat d'un ordinateur portable pour la bibliothèque n'ont pas été prévus au Budget primitif Communal 2022. Par ailleurs, les crédits ouverts pour l'installation de l'alarme à la mairie et les travaux de voirie sont insuffisants, il est nécessaire de les modifier. D'autre part, en section de fonctionnement, il est nécessaire d'augmenter des crédits au compte 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé. Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6574 – Subventions de fonct. aux associations et autres personnes de droit privé	200,00			
7484 Dotation de recensement		200,00		
2183-433 Matériel de bureau et infor. Ordinateur bibliothèque			1 013,00 €	
2188-432 Autres immob. Corporelles Alarme mairie			220,00 €	
2315-1001 Instal. Materiel et outillage techn. Voirie			58 000,00 €	
1641 Emprunts				59 233,00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les ouvertures de crédits indiqués ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **13 décembre 2022**

Accusé réception n° 001-210103255-
20221212-delib2022-57-DE

Du **13 décembre 2022**
Publication le **14 décembre 2022**
Le Maire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire

Pascal PAIN

